

PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE LA RÉGION PICARDIE POUR LA PÉRIODE 2014/2020

Synthèse



Fonds Européen de Développement Régional
(FEDER)

Fonds Social Européen
(FSE)



LE PROGRAMME OPERATIONNEL PICARDIE FEDER-FSE 2014-2020

Les enjeux

La Picardie est un territoire rural maillé de villes petites et moyennes. Son économie, bien qu'à dominante agricole, s'appuie également sur une forte tradition industrielle. La crise économique et la désindustrialisation du territoire confrontent aujourd'hui la région à plusieurs défis : la nécessité de renforcer sa capacité de R&D (seulement 1,2% du PIB régional), de développer l'économie numérique, notamment pour répondre à l'éloignement entre l'habitat et les centres économiques, et de renforcer l'emploi régional face à la forte augmentation des demandeurs d'emplois.

Le programme opérationnel

Afin de **développer le potentiel de recherche et de formation supérieure** en Picardie en améliorant le lien avec les démarches innovantes des entreprises, le programme envisage :

- le soutien à des outils de recherche structurants, tel que des plateformes mutualisées permettant de regrouper de nombreux acteurs publics comme privés ;
- l'appui aux équipes de recherche en finançant des postes de doctorants /post-doctorants en lien avec les entreprises ;
- l'accompagnement aux entreprises dans les différentes étapes du passage de l'innovation aux marchés.

Afin de **renforcer la filière numérique et d'augmenter le taux de couverture en Très Haut Débit** sur les territoires prioritaires, le programme soutiendra le déploiement du THD dans les zones non couvertes par les opérateurs privés, et le raccordement des entreprises et établissements picards (création d'un point d'échange internet régional, installation de prises fibre optique).

Le programme s'engage dans la transition vers une économie à faible carbone en ciblant particulièrement les fonds européens sur **l'efficacité énergétique des logements** :

- Réhabilitations thermiques du parc de logements locatifs sociaux et des habitations énergivores du parc privé des ménages à revenus modestes (13 000 logements par an d'ici 2020).
- Appui à la construction de bâtiments à haute performance énergétique favorisant l'intégration des énergies renouvelables (AMO à la conduite d'opération de réhabilitation, audit énergétique...)
- Mise en place d'opérateurs locaux pour la rénovation énergétique des parcs de bâtiments (appui à la structuration de groupements d'entreprises qualifiées dans ce domaine).

Afin d'améliorer le niveau de formation et de qualification des Picards, le programme soutient :

- des **formations pré-qualifiantes** permettant d'acquérir des compétences clés pour une insertion professionnelle durable ;
- l'apprentissage et la formation continue (recherche d'une **meilleure adéquation des compétences des Picards avec l'offre d'emploi**) ;
- l'accompagnement de **publics particulièrement fragiles** tel que les personnes handicapées ou sous-main de justice ;
- dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes, des actions de soutien aux jeunes NEET de moins de 25 ans visant à leur permettre d'élaborer un projet professionnel, d'élargir leurs choix professionnels et de sécuriser leur insertion professionnelle.

Par ailleurs, la région Picardie soutient des projets dans les domaines suivants :

- **Bioéconomie et bioraffineries territorialisées** (optimisation des agro-ressources, développement de la chimie végétale à des fins de diversification des débouchés de la biomasse) ;
- **Mobilité et urbanité** (systèmes énergétiques intelligents, conception et production de véhicule dans un objectif de réduction de la consommation énergétique de ces derniers) ;
- **Adaptation aux changements climatiques** (submersions marines, érosions du trait de côte...);
- **Protection de l'environnement** (notamment renforcement des continuités écologiques).

LE PROGRAMME OPERATIONNEL PICARDIE FEDER-FSE 2014-2020

Le développement territorial intégré

La mise en place d'investissements territoriaux intégrés (ITI) est destinée aux agglomérations picardes. Elle se fera sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt sélectif. Elle tend à renforcer le lien agglomération et quartiers prioritaires et le lien agglomérations et centralité. Près de 12 % du FEDER/FSE sont ainsi fléchés pour les territoires urbains en Picardie.

Pour ce faire, quatre axes stratégiques seront privilégiés :

- **Accompagner la ville renouvelée et solidaire** : il s'agira de favoriser l'inclusion sociale en réduisant la pauvreté à travers la réalisation d'équipement structurants facteurs de lien social, l'amélioration des conditions d'hébergement, et le soutien à la réussite éducative.
- **Favoriser de nouvelles formes urbaines plus denses et plus durables** : penser le développement sous le prisme de l'environnement et ainsi contribuer à l'adaptation des agglomérations au changement climatique et à l'impératif de protection des ressources.
- **Renforcer la place des quartiers de gare par une approche intégrée entre ces espaces et la ville, et développer l'efficacité des pôles de mobilité qui y sont liés** : concourir au désenclavement des quartiers paupérisés.
- **Appuyer l'intégration entre les espaces de vallées et le tissu urbain** : favoriser la redécouverte de l'espace fluvial pour réinvestir des sites délaissés à proximité des centres villes, afin d'y insuffler une nouvelle dynamique.

7 axes pour une croissance intelligente, durable et inclusive

En accord avec la Stratégie Europe 2020, la Picardie a élaboré son PO en 7 axes majeurs :

- 1) Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sur toutes ses formes,
- 2) Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion,
- 3) Favoriser la mutation vers une économie décarbonée,
- 4) Composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources naturelles et paysagères de Picardie,
- 5) Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes Picards par la formation tout au long de la vie par l'acquisition de compétences,
- 6) Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences,
- 7) Favoriser une croissance inclusive par l'amélioration des conditions de vie des populations picardes les plus vulnérables.

LE PROGRAMME OPERATIONNEL PICARDIE FEDER-FSE 2014-2020

Aperçu de la stratégie d'investissement du programme opérationnel

Axe prioritaire	Fonds	Soutien de l'Union (en millions d'EUR)	Proportion du soutien total de l'Union accordé au PO	Objectifs thématiques	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant à la PI	Indicateurs de résultat
Axe 1 Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes	FEDER	93	31%	OT 1 Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	PI 1.a Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I ; faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen	OS 1) Accroître les activités de recherche publique, en particulier dans les domaines de spécialisation de la RIS3	IR1 : Dépense intérieure de recherche des administrations (DIRDA)
					PI 1.b Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, favoriser en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales	OS 2) Augmenter le nombre de produits, procédés et services issus de la recherche collaborative	IR2 : Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE)
				OT 3 Améliorer la compétitivité des PME	PI 3.a Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises	OS 3) Accroître l'entrepreneuriat et la pérennité des entreprises nouvelles créées	IR3 : Taux de création de sociétés et d'entreprises individuelles IR4 : Taux de survie des entreprises à 3 ans
					PI 3.d Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'en s'engageant dans les processus d'innovation	OS 4) Augmenter le chiffre d'affaires total et à l'export des entreprises	IR5 : Part du CA des PME régionales consacrée à l'export

Axe prioritaire	Fonds	Soutien de l'Union (en millions d'EUR)	Proportion du soutien total de l'Union accordé au PO	Objectifs thématiques	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant à la PI	Indicateurs de résultat
Axe 2 Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion	FEDER	33	11%	OT 2 Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité	<u>PI 2.a.</u> Etendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique	OS 5) Déployer les infrastructures très haut débit sur le territoire où le marché est défaillant	IR7 : Nombre de prises créées pour un accès à large bande d'au moins 30 Mbps (hors zones AMII)
					<u>PI 2.b.</u> Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC	OS 6) Augmenter l'usage des services numériques par les entreprises et les structures de recherche	IR8 : Taux d'entreprises picardes utilisant des outils TIC de manière avancée et expertes dans leurs activités
					<u>PI 2.c.</u> Renforcer des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)	OS 7) Augmenter les usages numériques au sein de la population et en particulier les jeunes	IR9 : Taux d'appropriation des outils numériques par les jeunes

LE PROGRAMME OPERATIONNEL PICARDIE FEDER-FSE 2014-2020

Aperçu de la stratégie d'investissement du programme opérationnel

Axe prioritaire	Fonds	Soutien de l'Union (en millions d'EUR)	Proportion du soutien total de l'Union accordé au PO	Objectifs thématiques	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant à la PI	Indicateurs de résultat
Axe 3 Favoriser la mutation vers une économie décarbonnée et efficiente en ressources	FEDER	53	18%	OT 4 Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs	PI 4.a Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables	OS 8) Doubler la production d'énergies renouvelables d'ici 2020	IR10 : Production totale d'énergie renouvelable en région
					PI 4.b Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises	OS 9) Favoriser les modes de production les moins consommateurs en énergie dans les entreprises	IR11 : Consommation d'énergie finale de l'industrie
					PI 4.c Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement	OS 10) Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics et le logement	IR12 : Consommation énergétique finale des secteurs résidentiels et du tertiaire
					PI 4.e Favoriser des stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et de mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer	OS 11) Favoriser une mobilité durable et réduire l'auto-solisme, en particulier en milieu urbain	IR13 : Volume des émissions de CO ₂ produit par les navetteurs picards (déplacements domicile-travail ou -études)

Axe prioritaire	Fonds	Soutien de l'Union (en millions d'EUR)	Proportion du soutien total de l'Union accordé au PO	Objectifs thématiques	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant à la PI	Indicateurs de résultat
Axe 4 Composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources naturelles et paysagères de Picardie	FEDER	22	7%	OT 5 Favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	PI 5.b Favoriser des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantir la résilience aux catastrophes et développer des systèmes de gestion des situations de catastrophe	OS 12) Augmenter la résilience du territoire aux risques naturels et au changement climatique	IR14 : Nombre de communes prises en compte dans une démarche d'animation (PAPI, TRI ou étude) sur la prévention des risques
				OT 6 Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources	PI 6.d Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au travers de Natura 2000, et des infrastructures vertes	OS 13) Augmenter la superficie et la connectivité des espaces naturels préservés ou restaurés	IR15 : Superficie des espaces naturels préservés ou restaurés
				PI 6.e Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer des friches industrielles (y compris les zones en reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser des mesures de réduction du bruit	OS 14) Requalifier les espaces urbains dégradés	IR16 : Superficie des espaces non bâtis accessibles au public sur les EPCI sélectionnés en ITI	

LE PROGRAMME OPERATIONNEL PICARDIE FEDER-FSE 2014-2020

Aperçu de la stratégie d'investissement du programme opérationnel

Axe prioritaire	Fonds	Soutien de l'Union (en millions d'EUR)	Proportion du soutien total de l'Union accordé au PO	Objectifs thématiques	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant à la PI	Indicateurs de résultat
Axe 5 Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes Picards par la formation tout au long de la vie par l'acquisition de compétences	IEJ + FSE	14,3	5%	OT 8 Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	PI 8.i Intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse	OS 15] Accroître le nombre de jeunes Picards qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, intégrant des parcours d'insertion professionnelle	<p>CR01 : Participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme</p> <p>CR02 : participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation</p> <p>CR03 : participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation</p> <p>CR04 : participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme</p> <p>CR05 : participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation</p> <p>CR06 : participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation</p> <p>CR07 : participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme</p> <p>CR08 : participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation</p> <p>CR09 : participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation</p> <p>CR10 : participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation</p> <p>CR11 : participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation</p> <p>CR12 : participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation</p>

Axe prioritaire	Fonds	Soutien de l'Union (en millions d'EUR)	Proportion du soutien total de l'Union accordé au PO	Objectifs thématiques	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant à la PI	Indicateurs de résultat
Axe 6 Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences	FSE	62,7	21%	<u>OT 9</u> Promouvoir l'inclusion sociale, et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	<u>PI 9.v</u> Promotion de l'entrepreneuriat social et l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales et la promotion de l'économie sociale et solidaire, afin de faciliter l'accès à l'emploi	OS 18) Augmenter les créations et le taux de survie des entreprises du secteur de l'ESS	IS : Taux de survie à 3 ans des entreprises créées à l'issue de l'accompagnement
				<u>OT 10</u> Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie	<u>PI 10.iii</u> Meilleure égalité d'accès à la formation tout au long de la vie pour toute les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises	OS 16) Augmenter le nombre de demandeurs d'emplois intégrant des actions de qualification pour une insertion durable OS 17) Accroître la qualification des demandeurs d'emplois par une offre de formation qualifiante répondant aux besoins de l'économie régionale	CR02, CR03, CR04, CR06, CR08 (cf. Axe 5)

LE PROGRAMME OPERATIONNEL PICARDIE FEDER-FSE 2014-2020

Aperçu de la stratégie d'investissement du programme opérationnel

Axe prioritaire	Fonds	Soutien de l'Union (en millions d'EUR)	Proportion du soutien total de l'Union accordé au PO	Objectifs thématiques	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant à la PI	Indicateurs de résultat
Axe 7 Favoriser une croissance inclusive par l'amélioration des conditions de vie des populations picardes les plus vulnérables	FEDER	13,0	4%	OT 9 Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	PI 9.a Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité	OS 19) Améliorer l'accès aux services accessibles aux populations des quartiers paupérisés	IR17 : Taux d'équipement par pôles urbains pour 1000 habitants (à préciser dans le cadre d'un plan d'action)
					PI 9.b Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales	OS 20) Adapter l'offre d'hébergement et d'accès au logement des communautés marginalisées	IR18 : Nombre de places aménagées au titre des populations les plus désocialisées

Axe prioritaire	Fonds	Soutien de l'Union (en millions d'EUR)	Proportion du soutien total de l'Union accordé au PO	Objectifs thématiques	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant à la PI	Indicateurs de résultat
Axe 8 Assistance technique FEDER	FEDER	5,7	2%			OS 21) Accompagner les autorités impliquées dans la mise en œuvre du programme opérationnel picard	S.O.
						OS 22) Fournir une aide à l'ingénierie adaptée aux territoires picards	S.O.

Axe prioritaire	Fonds	Soutien de l'Union (en millions d'EUR)	Proportion du soutien total de l'Union accordé au PO	Objectifs thématiques	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant à la PI	Indicateurs de résultat
Axe 9 Assistance technique FSE	FSE	2,5	1%			OS 23) Accompagner les autorités impliquées dans la mise en œuvre du programme opérationnel picard	S.O.



Le Programme Opérationnel est téléchargeable dans sa version complète sur le site www.picardie-europe.eu

Région Picardie
15 Mail Albert 1^{er}
80000 AMIENS
03 22 97 37 37

Janvier 2015

Crédits photo : CRP
Version 1.1

